

5900

**ADMINISTRATION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE
(LPJ - LSJPA - LSSSS)**

Ce centre regroupe les activités de direction, de coordination générale des services à la clientèle et comprend également l'administration générale des territoires ou d'une région.

ACTIVITÉS

- Surveillance et contrôle de la qualité des services à la clientèle
- Contrôle de la distribution des services à la clientèle
- Planification, développement et évaluation des services à la clientèle
- Gestion des ressources humaines, matérielles et financières
- Coordination générale des services à la clientèle à l'interne et à l'externe distribués sur les territoires ou les régions
- Secrétariat et soutien

COÛTS

MAIN-D'OEUVRE

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

AUTRES CHARGES DIRECTES

- Services achetés
- Fournitures et autres charges :
 - . honoraires professionnels pour consultation
 - . frais de déplacement du personnel affecté à ce centre d'activités
 - . coûts de location d'automobiles
 - . fournitures et charges diverses

Notes :

- 1) Doivent être imputés à ce centre d'activités, les salaires et les frais afférents du personnel cadre et de soutien reliés aux services à la clientèle, à l'exception de ceux reliés aux cadres (chef de service) et au personnel de soutien rattachés directement aux intervenants, lesquels doivent être imputés aux centres et sous-centres d'activités appropriés. Les coûts reliés aux cadres qui doivent être imputés au présent centre d'activités sont notamment ceux pour le DPJ, le DSR, les coordonnateurs, etc.

S S

C J

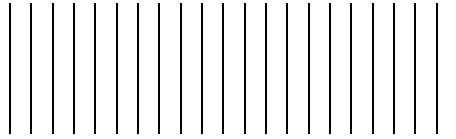
Mise en vigueur le :
96-04-01

Révisé le :
06-04-01

Volume
01

Chapitre
04

Page
01



5900

**ADMINISTRATION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE
(LPJ - LSJPA - LSSSS)**

- 2) *Pour les établissements exploitant les missions de CPEJ – CRJDA – CRMDA, le relevé des coûts doit distinguer ceux relatifs aux activités des autochtones faisant l'objet d'une entente de contribution (sur réserve).*
-

S S

C J

Mise en vigueur le :
96-04-01

Révisé le :
06-04-01

Volume
01

Chapitre
04

Page
02